

domicile. Les chefs des collectivités autochtones participent directement à la conception et à la mise en oeuvre de ces programmes.

- Le programme *Bon départ* a été créé à l'intention des familles autochtones ayant des enfants d'âge préscolaire qui vivent en milieu urbain et dans les grandes localités du Nord. Ce programme comprendra des activités de puériculture, de counselling en alimentation pour les parents, et d'aide aux enfants de moins de cinq ans afin que ceux-ci acquièrent les aptitudes propres à favoriser leur réussite scolaire et, un jour, leur intégration dans la population active. Le gouvernement a aussi respecté son engagement de tripler le nombre de bourses d'études et de perfectionnement consacrées à la formation de professionnels de la santé autochtones.
- Le gouvernement a accru son soutien à l'éducation postsecondaire des Indiens et des Inuit en augmentant de 20 millions de dollars les dépenses dans ce secteur pour l'année 1994-1995, qui totaliseront 247,3 millions de dollars.
- Des mesures ont été prises dans le but d'améliorer les conditions socio-économiques dans les collectivités autochtones. Par exemple, le gouvernement s'est engagé à injecter 30 millions de dollars sur une période de deux ans dans des projets d'infrastructure communautaire autochtones. Il étudie aussi avec les Autochtones quels moyens d'action leur permettront d'assumer pleinement la responsabilité des programmes de logement et optimiseront les avantages économiques que la collectivité pourrait éventuellement en retirer. Par ailleurs, le gouvernement cherche comment améliorer l'appui au développement économique des collectivités autochtones, notamment en modifiant les programmes existants et en adoptant

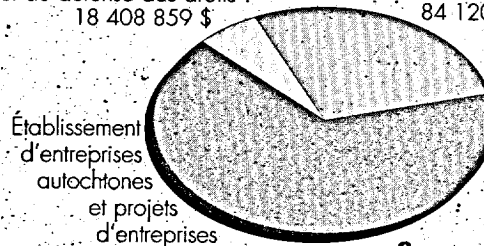
de nouvelles mesures dans des secteurs tels la cogestion des richesses naturelles, le transfert aux Premières nations de la responsabilité de l'administration du pétrole et du gaz, et l'accès des Autochtones aux capitaux.

### ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Aide autorisée pour des projets approuvés, de septembre 1989 à janvier 1995

Programmes de recherche et de défense des droits : 18 408 859 \$

Programmes des sociétés de financement autochtones : 84 120 962 \$



en co-participation : 201 665 211 \$

Source: Industrie Canada

- Le gouvernement maintient son appui aux initiatives visant à déterminer quels mécanismes parallèles de justice seraient le mieux adaptés aux besoins et aux traditions culturelles des Autochtones.

### L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

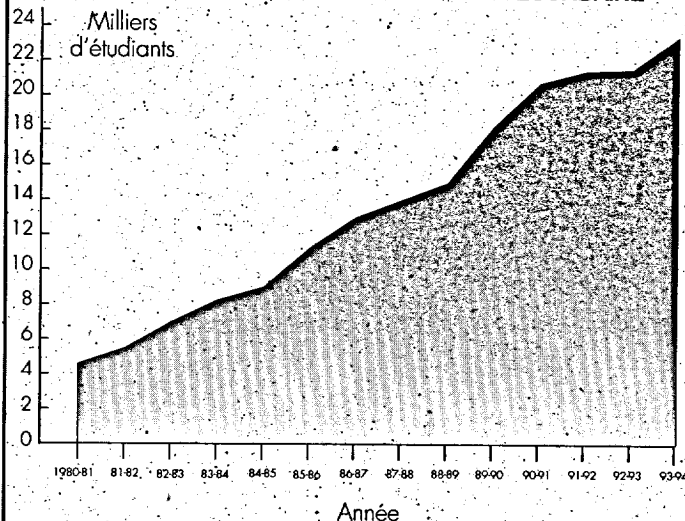
*«La reconnaissance du droit naturel à l'autonomie gouvernementale est un événement marquant et irréversible de l'histoire du Canada.»*

Rosemarie Kuptana  
Présidente d'Inuit Tapirisat du Canada  
5 avril 1994

L'autonomie gouvernementale représente aujourd'hui l'une des principales aspirations des Autochtones du Canada. Le gouvernement fédéral, convaincu que l'autonomie gouvernementale est la clé d'un avenir meilleur pour les Autochtones, est fermement déterminé à faciliter la réalisation de cet objectif.

Il existe déjà des modèles de gouvernements autochtones autonomes au Canada. Les Cris et les Naskapis du Nord québécois ont été les premiers groupes autochtones à négocier l'autonomie gouvernementale à la suite du règlement de leurs revendications territoriales. En 1986, la bande indienne sechelte de la Colombie-Britannique a négocié un arrangement d'autonomie gouvernementale locale. Quatre Premières nations du Yukon ont elles aussi négocié des ententes d'autonomie gouvernementale avec le gouvernement fédéral et les autorités territoriales. Pour que ces ententes entrent en vigueur, une loi a été présentée au Parlement en mai 1994 et a reçu la sanction royale en juillet de la même année. Tel qu'énoncé précédemment, le gouvernement du Canada est donc disposé à considérer que le droit

### INSCRIPTION DES INDIENS INSCRITS ET DES INUIT À DES ÉTUDES DE NIVEAU POSTSECONDAIRE



Source: Affaires indiennes et du Nord canadien